

CA 29 MARS 2021

# BUDGET PRIMITIF 2021

## RAPPORT DE PRESENTATION

# SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>2</b>
<b>Partie I : Rappel : affectation des résultats 2020 intégré au budget 2021.....</b>	<b>3</b>
<b>Partie II : Balance générale du budget primitif 2021 .....</b>	<b>3</b>
<b>Partie III : Budget d'exploitation .....</b>	<b>3</b>
A) Les recettes d'exploitation.....	4
B) Les dépenses d'exploitation .....	6
<b>Partie IV : Budget d'investissement.....</b>	<b>10</b>
A) Les recettes d'investissement .....	10
B) Les dépenses d'investissement .....	10
<b>Partie V : Dettes .....</b>	<b>12</b>
A) Le contrat de partenariat public privé .....	12
B) Les autres dettes .....	12
<b>Parties VI : Analyse des principaux ratios .....</b>	<b>13</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>14</b>

## PREAMBULE

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité. S'agissant de MARTINIQUE TRANSPORT, il doit être voté par le Conseil d'administration avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et dans les deux mois qui suivent la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Il doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section d'exploitation retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à l'activité de la collectivité, essentiellement celles relatives à ses compétences. La section d'investissement quant à elle, présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

## I/ Rappel : Affectation des résultats 2020 intégrée au budget 2021

L'affectation des résultats de l'année 2020 présentée lors du vote du compte administratif 2020 sera intégrée au budget primitif 2021 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'exploitation	9 497 977,75	Recettes d'investissement	16 126 398,72
(002- Excédent d'exploitation reporté de 2020)		(1068-Affectation des résultats)	
		Dépenses d'investissement	4 664 587,33
		(001- Solde d'exécution négatif reporté de 2020)	

## II/ Balance générale du budget primitif 2021

Le budget 2021 qui s'élève à **172 424 803,95 €** est réparti à raison de **142 430 977,75 €** en section d'exploitation et **29 993 826,20 €** en section d'investissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	142 430 977,75	29 993 826,20	172 424 803,95
RECETTES	142 430 977,75	29 993 826,20	172 424 803,95

## III/ Budget d'exploitation

La section d'exploitation regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de MARTINIQUE TRANSPORT mais également toutes les charges relatives à l'activité transport sur l'ensemble du territoire. Ces dépenses sont financées par trois types de recettes : la contribution des collectivités membres, les produits issus de la vente des titres de transport scolaire et les produits provenant de la fiscalité, à savoir le versement mobilité et la taxe sur le carburant.

## A/ LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation du budget de Martinique Transport s'élèvent à **142 430 977,75 €** au titre de l'exercice 2021. Le montant alloué à chaque chapitre se présente comme suit :

Chapitre	Intitulé	BP 2020+DM	Restes à réaliser 2020 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2021 (A+B)	Variation 2021/2020
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	2 152 500,00	0,00	2 033 000,00	2 033 000,00	-5,55%
73	Produits issus de la fiscalité	39 100 000,00	0,00	45 000 000,00	45 000 000,00	15,09%
74	Subventions d'exploitation	67 500 000,00	5 400 000,00	67 500 000,00	72 900 000,00	8,00%
75	Autres produits de gestion courante	6 500 000,00	0,00	13 000 000,00	13 000 000,00	100,00%
78	Reprises sur provisions et dépréciations	9 526 000,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>124 778 500,00</b>	<b>5 400 000,00</b>	<b>127 533 000,00</b>	<b>132 933 000,00</b>	<b>6,54%</b>
042	Opération ordre transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	-
043	Opération ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	-
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>
<b>002</b>	<b>Excédent d'exploitation reporté</b>	<b>18 784 307,34</b>	<b>0,00</b>	<b>9 497 977,75</b>	<b>9 497 977,75</b>	<b>-49,44%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>143 562 807,34</b>	<b>5 400 000,00</b>	<b>137 030 977,75</b>	<b>142 430 977,75</b>	<b>-0,79%</b>

Le **chapitre 70** comptabilise le produit des ventes de titres de transport scolaire pour les secteurs nord, centre et les lignes intercommunautaires, intracommunales et intercommunales. L'estimation pour l'année 2021 s'élève à **2 000 000,00 €**.

A cela, il convient d'ajouter **33 000,00 €** pour les écritures correspondant aux prélèvements de la part des salariés pour les chèques restaurant.

Le **chapitre 73** reprend le montant prévu au titre du versement mobilité pour un total de **45 000 000,00 €**. Cette prévision a été estimée par rapport à l'année 2019, 2020 n'étant pas une année de référence compte tenu de la crise sanitaire. Pour rappel, le versement mobilité est assis sur les salaires versés par les entreprises qui emploient 11 salariés et plus.

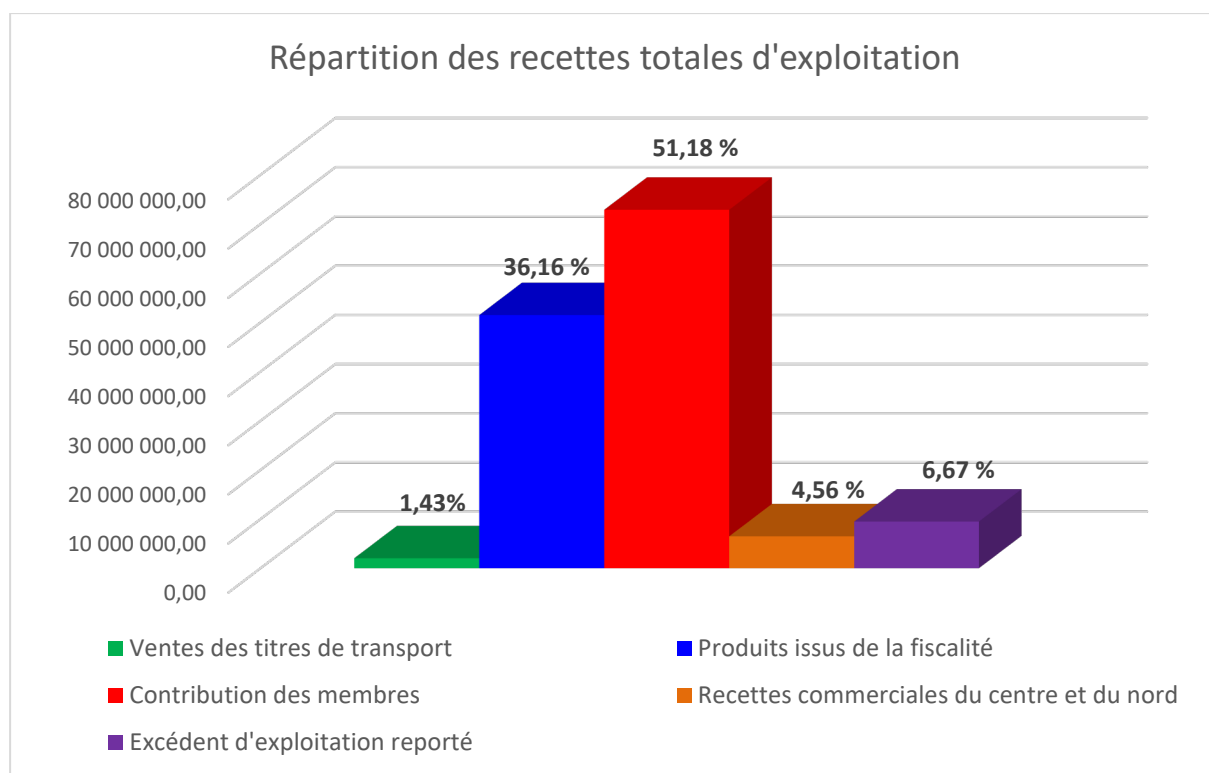
Les contributions des collectivités membres au titre de l'année 2021 (propositions nouvelles), indiquées au **chapitre 74** pour un montant total de **67 500 000 €**, correspondent aux prévisions suivantes :

- CAP NORD : 500 000 € (0,7%)
- CACEM : 1 000 000 € (1,5 %)
- CAESM : 1 000 000 € (1,5 %).
- CTM : 65 000 000 € (96,3%)

Les restes à réaliser de l'année 2020 d'un montant de **5 400 000,00 €** correspondant au solde de la contribution de la CTM s'ajoutent à ce chapitre. Le montant total de ce chapitre pour le budget 2021 s'élève donc à **72 900 000,00 €**

Le **chapitre 75** présente les recettes liées à la taxe sur le carburant et les recettes d'exploitation du réseau urbain du centre et nord qui seront reversées par la Régie des Transports de Martinique. L'enveloppe budgétaire est de **13 000 000,00 €** soit **6 500 000,00 €** pour chacune de ces deux recettes.

**La ligne budgétaire 002** reprend l'excédent de fonctionnement reporté qui apparaît au compte administratif après la prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement. Pour l'année 2021, cet excédent est de **9 497 977,75 €**



### Synthèse

Les recettes de la section d'exploitation budgétisées à hauteur de **142 430 977,75 €** sont constituées essentiellement à 51,18 % de la contribution des membres et à 36,16 % de la fiscalité (le versement mobilité et la taxe sur le carburant). Ces recettes permettent le financement des dépenses d'exploitation axées principalement sur l'activité transport.

## B/ LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation ont ainsi été estimées à **142 430 977,75 €** pour 2021. Elles sont de trois types :

- Les charges relatives au fonctionnement des services
- Les charges liées à l'organisation du transport sur le territoire
- Les écritures comptables

Ces dépenses sont restituées dans les différents chapitres du tableau ci-dessous.

Chapitre	Intitulé	BP 2020 +DM	BP 2021	Variation 2021/2020
011	Charges à caractère général	34 652 990,00	64 238 610,00	85,38%
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 518 500,00	5 016 826,84	42,58%
65	Autres charges de gestion courante	85 081 010,00	59 202 763,43	-30,42%
66	Charges financières	31 000,00	95 350,00	207,58%
67	Charges exceptionnelles	800 000,00	10 000,00	-98,75%
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>124 083 500,00</b>	<b>128 563 550,27</b>	<b>3,61%</b>
023	Virement à la section d'investissement	19 148 227,65	13 444 427,48	-29,79%
042	Opération ordre transfert entre section	331 079,69	423 000,00	27,76%
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>19 479 307,34</b>	<b>13 867 427,48</b>	<b>-28,81%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>143 562 807,34</b>	<b>142 430 977,75</b>	<b>-0,79%</b>

Les postes de dépenses d'exploitation sont les suivantes :

• Au chapitre 011 « Charges à caractère général » sont prises en considération les dépenses permettant le fonctionnement de Martinique Transport mais également les charges permettant de mener à bien l'activité transport. On retrouve principalement :

- Les dépenses en matière de **transport scolaire** représentant 30,01 % des charges à caractère général. L'exploitation du réseau scolaire est assurée par 25 marchés sur les secteurs nord, intra communal, intracommunautaire et intercommunautaire soit une enveloppe estimée à **14 770 480,00 €**. A compter du 1 septembre 2021, de nouveaux marchés seront attribués sur le territoire nord, un montant de **900 000,00 €** a été budgétisé pour 4 mois de gestion.

A cela, il convient de rajouter le coût des prestations de transport des élèves en situation de handicap établi à **3 610 000,00 €** dont la gestion est assurée d'une part par 19 marchés couvrant l'intégralité du territoire d'autre part par les parents prenant en charge le transport de leur enfant.

- **Le transport urbain du centre** dont l'exploitation est assurée par 10 marchés pour une enveloppe budgétaire de **28 100 000,00 €** soit 43,74 % des charges à caractère général. Des ajustements pourront être effectués pour abonder les crédits nécessaires aux marchés urbains.

- La mise en place du **réseau nord** à compter du 1 juillet 2021 qui viendra se substituer aux réseaux provisoires exécutés par les coopératives et les DSP du Gros-Morne et de Trinité. Le coût financier est estimé à **12 000 000,00 €**.

- Le contrat PPP pour une enveloppe de **1 350 000,00 €** affectée aux échéances liées à la maintenance dues au titre de l'année 2021.

• Au chapitre 012 sont imputées les charges de personnel et frais assimilés. MARTINIQUE TRANSPORT compte dans ses effectifs à ce jour 73 agents dont 4 apprentis et 4 agents mis à disposition par la CTM. Le coût des charges est évalué à **5 016 826,84 €** dont **1 220 000,00 €** pour le remboursement des agents mis à disposition.

### Répartition par catégorie au 01/01/2021

Statut / Catégorie	Fonctionnaires & Stagiaires	Contractuels Permanents	Contractuels non permanents	Apprentis	Total
A	13	4	-	-	17
B	5	4	2	-	11
C	30	6	5	-	41
Sans catégorie hiérarchique	-	-	-	4	4
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>73</b>

Le personnel se répartit en deux filières : **62 %** des agents sont dans la filière administrative (44 agents) et **38 %** dans la filière technique (26 agents).

Martinique Transport est composée en majorité de femmes, très présente dans la filière administrative

FILIERE	CAT. HIERAR	Femmes	Hommes	Total
ADMINISTRATIVE	A	8	6	14
	B	4	1	5
	C	20	4	24
TECHNIQUE	A	2	1	3
	B	2	4	6
	C	2	15	17
SANS FILIERE	SANS CAT. HIERAR	1	3	4
<b>TOTAL</b>		<b>39</b>	<b>34</b>	<b>73</b>

Actuellement, les agents de MARTINIQUE TRANSPORT travaillent à temps complet avec une durée de travail hebdomadaire allant de 35h à 39h. Aucun agent est concerné par les avantages en nature.



Temps de travail	Nombre d'agents à temps complet	73
	Nombre d'agents à temps non complet	0
Avantages en nature	Nombre d'agents concernés	0
	Montants déclarés	0,00 €

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, des chantiers sont en cours de réalisation. On peut citer les projets suivants :

- Elaboration des Lignes Directrice de Gestion
- Mise en place du télétravail
- Mise en place d'un système d'astreintes
- Révision du dossier de prise en charge des mutuelles santé
- Déploiement opérationnelle du CIA

En matière de formation, les sessions auxquelles les agents se sont inscrits ont été perturbées par la crise sanitaire liée au COVID 19.

Avec la reprise des cycles de formation offertes par le CNFPT, une priorisation sera faite en matière d'utilisation des outils bureautiques afin d'améliorer leur utilisation par les personnels (mise à niveau et perfectionnement) et de marchés publics.

● [Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »](#) sont comptabilisées les dépenses inhérentes à trois types de transport :

- **Les délégations de services publics pour les transports urbains** sur les secteurs nord (3 DSP à l'échelle des communes du Lorrain, de Trinité et du Gros-Morne) et sud (1 DSP à caractère mixte urbain et scolaire). L'enveloppe allouée est de **25 731 000,00 €**. Il est à noter que les DSP de Trinité et du Gros-Morne seront échues à compter du 1 juillet 2021. Les dépenses afférentes au nouveau réseau du nord seront comptabilisées au niveau du chapitre 011.

Pour ce qui concerne l'exploitation des deux lignes du TCSP et la réalisation des missions transversales de suivi, coordination et supervision de l'ensemble des services de transports, de vente de titres et de contrôle, les dépenses inhérentes s'inscrivent dans le cadre de la convention d'objectifs de la Régie des Transports de Martinique (RTM).

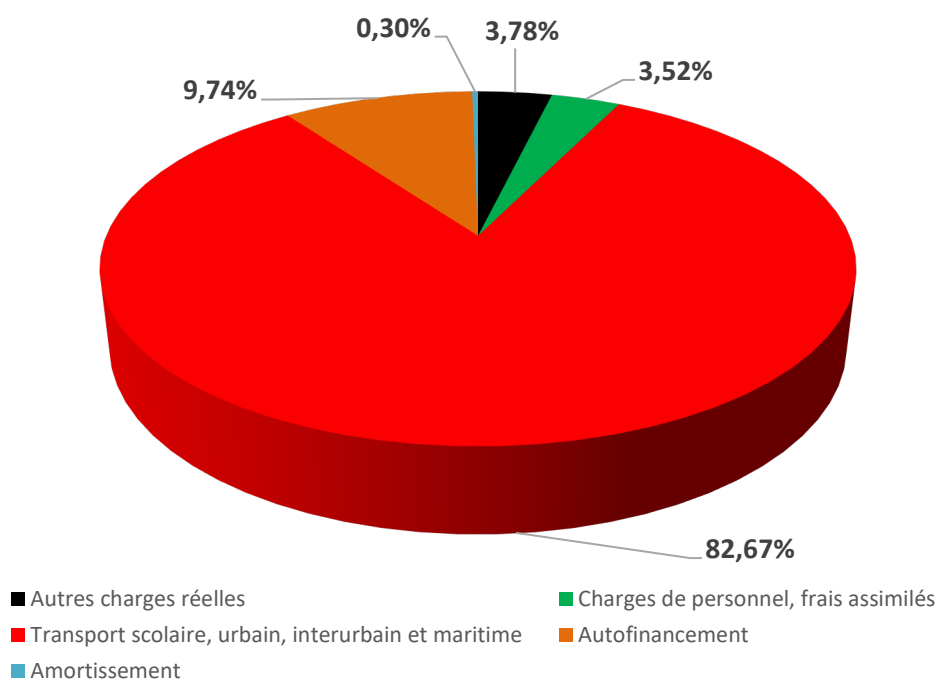
- **La délégation de service public de transport maritime**, avec ses 4 lignes. Ces dépenses contractuelles sont évaluées à **3 616 000,00 €**.

- **Les conventions relatives au transport interurbain sur le nord caraïbe et nord atlantique** (2 coopératives sur le nord caraïbe et 3 sur le nord atlantique). Le coût financier est estimé à **5 486 000,00 €** pour une gestion de 6 mois. A compter du 1 juillet 2021, les dépenses relatives au nouveau réseau du nord seront comptabilisées au niveau du chapitre 011.

- Au chapitre 66 on retrouve les intérêts des 3 prêts repris suite à la résiliation de la DSP du centre. Le montant total s'élève à **95 350,00 €**
- Les charges exceptionnelles au chapitre 67 pour un montant de **10 000,00 €** permettra le remboursement des frais de transport scolaire pour les parents qui souhaitent résilier leur abonnement selon les conditions fixées par le règlement du transport scolaire.
- Le chapitre 042 comptabilise les amortissements des biens acquis entre 2018 et 2020 pour un montant de **423 000,00 €**

L'excédent de recettes d'exploitation par rapport aux dépenses d'exploitation permet de dégager un autofinancement de **13 444 427,48 €**. Cette somme est virée en recette d'investissement afin de financer le programme d'investissement. Cette écriture comptable se fait à travers les chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » (dépenses d'exploitation) et 021 « Virement de la section d'exploitation » (recettes d'investissement)

Répartition des dépenses totales d'exploitation



### Synthèse

Les dépenses d'exploitation sont affectées en majeure partie aux dépenses relatives à l'activité transport. **82,67 %** des recettes d'exploitation permettent le financement du transport scolaire, urbain, maritime et interurbain.

Les autres charges sont peu significatives dans le total des dépenses et mobilisent peu de recettes.

## IV/ Budget d'investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissement pour l'année en cours qui seront financés principalement par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation.

### A/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est financée par :

- L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation qui s'élève à **13 444 427,48 €**,
- L'affectation des résultats au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement de **16 126 398,72 €** après la prise en compte des restes à réaliser,
- Les amortissements des biens acquis de 2018 à 2020 pour **423 000,00 €**

Chapitre	Intitulé	BP 2020+DM	Restes à réaliser 2020 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2021 (A+B)	Variation 2021/2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 712 337,59	0,00	16 126 398,72	16 126 398,72	26,86%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>12 712 337,59</b>	<b>0,00</b>	<b>16 126 398,72</b>	<b>16 126 398,72</b>	<b>26,86%</b>
021	Virement de la section d'exploitation	19 148 227,65	0,00	13 444 427,48	13 444 427,48	-29,79%
040	Opérations ordre transfert entre sections	331 079,69	0,00	423 000,00	423 000,00	27,76%
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>19 479 307,34</b>	<b>0,00</b>	<b>13 867 427,48</b>	<b>13 867 427,48</b>	<b>-28,81%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>32 191 644,93</b>	<b>0,00</b>	<b>29 993 826,20</b>	<b>29 993 826,20</b>	<b>-6,83%</b>

La baisse des recettes d'investissement entre 2020 et 2021 s'explique principalement par la diminution de l'autofinancement de 29,79 %.

### B/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du budget 2021 sont constituées des restes à réaliser au 31 décembre 2020 et des propositions nouvelles pour le programme d'investissement 2021.

Au niveau des restes à réaliser d'un montant total de **11 461 811,39 €** on retrouve :

- L'acquisition du matériel roulant pour les secteurs Nord et centre : **11 294 846,14 €**
- Les autres dépenses afférentes aux besoins des services : **166 965,25 €**

Pour les propositions nouvelles, les dépenses d'investissement (chapitres 16,20, 21 et 23) sont prévues à hauteur de **13 867 427,48 €** concernant principalement :

- Le remboursement du capital de la dette pour **3 085 000,00 €**
- Le remboursement de l'avance reçue dans le cadre de la compensation de la baisse des ressources : **494 000 €**
- L'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs pour le territoire : **1 648 427,78 €** ;
- Les échéances du contrat PPP pour **7 300 000,00 €** concernant les loyers d'investissement ;
- L'acquisition de logiciels et licences divers : **939 999,70 €** ;
- Les autres dépenses d'investissement relatives au fonctionnement des services pour environ **400 000,00 €**

Les dépenses d'investissement sont également constituées du solde d'exécution de 2020 pour **4 664 587,33 €** (affectation des résultats 2020).

Chapitre	Intitulé	BP 2020+DM	Restes à réaliser 2020 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2021 (A+B)	Variation 2021/2020
16	Emprunts et dettes assimilés	695 000,00	0,00	3 579 000,00	3 579 000,00	414,96%
20	Immobilisations incorporelles	1 843 797,17	99 347,62	2 588 427,48	2 687 775,10	45,77%
21	Immobilisations corporelles	13 779 409,10	11 362 463,77	400 000,00	11 762 463,77	-14,64%
23	Immobilisations en cours	5 509 430,00	0,00	7 300 000,00	7 300 000,00	32,50%
27	Autres immobilisations financières	3 454 509,96	0,00	0,00	0,00	-100,00%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>25 282 146,23</b>	<b>11 461 811,39</b>	<b>13 867 427,48</b>	<b>25 329 238,87</b>	<b>0,19%</b>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté N-1</b>	<b>6 909 498,70</b>	<b>0,00</b>	<b>4 664 587,33</b>	<b>4 664 587,33</b>	<b>-32,49%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>32 191 644,93</b>	<b>11 461 811,39</b>	<b>18 532 014,81</b>	<b>29 993 826,20</b>	<b>-6,83%</b>

### Synthèse

Le budget 2021 est caractérisé par l'acquisition d'équipements pour la mise en œuvre d'un réseau performant sur l'ensemble du territoire. Ce patrimoine sera financé par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation.

## V/ Dettes

### A/ LE CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE

Les loyers versés trimestriellement dans le cadre du contrat PPP impactent la section d'exploitation et la section d'investissement pour un montant total de **8 650 000,00 €** réparti de la façon suivante :

- Les loyers de fonctionnement sont comptabilisés à l'article 6516 « Maintenance » pour une enveloppe de **1 350 000,00 €** en tenant compte des révisions qui seront connues au mois d'octobre 2021.
- Les loyers d'investissement sont pris en compte à l'article 235 « Part investissement PPP » pour un budget de **7 300 000,00 M€** versé aux prêteurs Agence Française de Développement (AFD), Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et à la société Caraïbus.

### B/ LES AUTRES PRETS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, Martinique Transport détient 3 contrats de prêt repris à la suite de la résiliation de la DSP du Centre pour des biens transférés à l'établissement.

La répartition de la dette pour l'année 2021 se présente comme suit :

<b>Dette</b>	<b>Caisse d'épargne</b>	<b>AFD</b>	<b>AFD</b>
<b>Montant initial</b>	<b>4 446 759,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>11 000 000,00</b>
Première date de remboursement	13/09/2016	31/08/2015	31/12/2016
Durée du prêt	7 ans	8 ans	7 ans
Profil d'amortissement	Mensuel	Trimestriel	Trimestriel
<b>Capital restant dû au 01/01/2021</b>	<b>1 207 055,37</b>	<b>1 718 750,00</b>	<b>4 811 431,20</b>
Remboursement du capital de la dette en 2021	470 205,22	625 000,00	1 587 340,94
Intérêt en 2021	34 751,66	17 149,48	43 439,78
<b>Capital restant dû au 31/12/2021</b>	<b>736 850,15</b>	<b>1 093 750,00</b>	<b>3 224 090,26</b>

A cela, il convient d'ajouter l'échéance de décembre 2020 qui sera remboursée à l'AFD pour un montant total de **407 695,18 €** soit **13 404,73 €** en intérêt et **394 290,45 €** en capital.

## VI/ Analyse des principaux ratios

Les ratios financiers permettent d'apprécier la situation financière d'une collectivité. Ils mettent en évidence les forces et les faiblesses d'une structure.

### **Dépenses de personnel/ dépenses réelles d'exploitation : 3,90 %**

Les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées, elles représentent que **3,90 %** des dépenses réelles d'exploitation.

### **Dépenses transports / dépenses réelles d'exploitation : 91,59 %**

Plus de 50 % des dépenses réelles d'exploitation sont consacrées aux dépenses afférentes à l'activité transport sur l'ensemble du territoire. Il s'agit du premier poste de dépense du budget de MARTINIQUE TRANSPORT.

### **Contribution des membres/ recettes réelles d'exploitation : 54,84 %**

La contribution des membres constitue la ressource financière la plus importante qui permet de faire face aux dépenses de fonctionnement.

### **Fiscalité/ recettes réelles d'exploitation : 38,74 %**

Deuxième ressource la plus importante après la contribution des membres, la fiscalité permet à MARTINIQUE TRANSPORT de poursuivre son activité principale

## En conclusion,

Les projets et les actions qui seront engagés dans le budget 2021 confirment l'ambition de MARTINIQUE TRANSPORT de générer une réelle dynamique de développement du transport sur l'ensemble du territoire avec la mise en place de la Régie des Transports de Martinique visant à instaurer à terme un réseau performant, un système de transport efficient.

Par ailleurs, les investissements prévus au budget 2021 traduisent la volonté de MARTINIQUE TRANSPORT de doter l'ensemble du territoire de matériels roulants et d'équipements adéquats afin d'assurer le transport dans de meilleures conditions.

Il vous est proposé un vote du budget par nature avec la possibilité pour l'ordonnateur de faire des virements d'article à article au sein d'un même chapitre.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration, de délibérer sur le projet de budget primitif.